

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2023 À 2027 - (N° 1675)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 43

présenté par

Mme Louwagie, Mme Dalloz, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Brigand, Mme Duby-Muller, M. Gosselin, M. Hetzel, M. Le Fur, Mme Martin (Alpes-Maritimes), M. Neuder, M. Nury, Mme Petex-Levet, M. Vincendet, M. Dubois, Mme Périgault, M. Fabrice Brun, Mme Corneloup, Mme Bazin-Malgras, M. Descoeur et M. Ray

ARTICLE 7

À la première phrase, substituer à la date :

« 1^{er} janvier 2023 »,

la date :

« 1^{er} janvier 2024 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si l'année 2023 pouvait être admissible et recevable lorsque le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2023-2027 a été enregistré auprès de la Présidence de l'Assemblée nationale le 26 septembre 2022, étant arrivé maintenant en septembre 2023, il faut modifier 2023 par 2024 afin d'actualiser les dispositions législatives de ce texte.